

Politique Achats Responsables et Éthiques

1. Engagement général

Dans le respect de la loi n° 2017-399 relative au devoir de vigilance et de la loi n° 2016-1691 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (« Sapin II »), Weil Industries réaffirme son engagement à exercer ses activités avec intégrité, responsabilité et transparence.

La société veille à prévenir et atténuer les risques d'atteintes aux Droits Humains, au Droit du travail, aux libertés fondamentales, à la santé et sécurité des personnes, ainsi qu'aux risques environnementaux susceptibles de résulter de ses propres activités, de celles de ses fournisseurs et sous-traitants.

2. Champ d'application et principes

Cette politique s'applique à l'ensemble des collaborateurs, fournisseurs, sous-traitants et partenaires commerciaux de Weil Industries.

Elle repose sur les principes d'ouverture, d'éthique, d'équité, de développement durable, de solidarité et de tolérance zéro à l'égard de toute forme de corruption ou de comportement contraire à la probité.

Weil Industries et ses partenaires s'engagent à :

- Concevoir et proposer des produits et services responsables ;
- Garantir des relations clients-fournisseurs éthiques et transparentes ;
- Accompagner la mobilité et la formation des collaborateurs ;
- Favoriser la qualité de vie au travail et le bien-être des équipes ;
- Assurer l'égalité des chances dans les recrutements, carrières et promotions ;
- Maîtriser l'empreinte environnementale des activités, produits et services ;
- Favoriser l'émergence d'une économie circulaire ;
- Respecter les principes du Pacte Mondial, les Conventions fondamentales de l'OIT et la Déclaration universelle des droits de l'Homme ;
- Prévenir toute forme de travail forcé, de travail des enfants, ou de discrimination ;
- Mettre en œuvre des conditions de travail respectueuses de la dignité humaine, notamment en application de l'Accord National Interprofessionnel du 2 juillet 2008 sur le stress au travail ;

- Respecter les réglementations sociales et environnementales et viser les meilleures pratiques professionnelles, notamment en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- Intégrer des critères de recyclabilité dès la conception des produits et promouvoir l'usage de matériaux respectueux de l'environnement, en cohérence avec l'Accord de Paris sur le Climat ;
- Limiter les déchets finaux à toutes les étapes de production, de transport et de fin de vie des produits.

3. Dispositif de vigilance (loi 2017-399)

Pour répondre à ses obligations légales, Weil Industries a mis en place un plan de vigilance comprenant :

1. Une cartographie des risques ;
2. Un dispositif d'évaluation et d'audit des fournisseurs et sous-traitants ;
3. Des actions de prévention, d'atténuation et de remédiation ;
4. Un mécanisme d'alerte et de recueil des signalements, garantissant la confidentialité et la protection du lanceur d'alerte ;
5. Un dispositif de suivi et d'évaluation des mesures mises en œuvre, avec reporting annuel intégré dans le rapport RSE.

Le plan de vigilance est publié et mis à jour chaque année, conformément aux exigences légales.

4. Lutte contre la corruption (loi Sapin II)

Weil Industries applique une tolérance zéro à l'égard de toute forme de corruption, de trafic d'influence, de fraude ou de favoritisme.

L'entreprise met en œuvre un programme de conformité anticorruption comprenant :

1. Un code de conduite anticorruption ;
2. Une cartographie des risques de corruption ;
3. Des procédures d'évaluation de l'intégrité des tiers ;
4. Des contrôles comptables internes garantissant la traçabilité des opérations ;
5. Des formations obligatoires aux collaborateurs exposés ;
6. Un dispositif de signalement interne, sécurisé et confidentiel ;
7. Des sanctions disciplinaires en cas de manquement ;
8. Un dispositif de contrôle et d'évaluation interne sous la responsabilité de la direction conformité.

5. Rôle des acheteurs et partenaires

Les acheteurs de Weil Industries s'engagent à agir avec déontologie, équité, transparence et indépendance vis-à-vis des fournisseurs et sous-traitants.

Ils veillent à la bonne application de cette politique et à la promotion de comportements exemplaires tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

Chaque fournisseur s'engage à rendre cette politique opposable à ses propres sous-traitants et à coopérer activement à toute évaluation ou audit demandé.

6. Suivi, amélioration continue et communication

Weil Industries s'engage à :

- Évaluer régulièrement l'efficacité de ses dispositifs de vigilance et de conformité ;
- Publier un bilan annuel des actions menées dans son rapport RSE ;
- Mettre à jour cette politique en fonction de l'évolution de la réglementation et des bonnes pratiques internationales ;
- Promouvoir une culture d'éthique et de transparence auprès de l'ensemble de ses collaborateurs et partenaires.

7. Conclusion

La présente Politique Achats Responsables et Éthiques constitue un engagement ferme de Weil Industries à agir de manière responsable, durable et exemplaire dans toutes ses relations d'affaires.

Elle traduit la volonté de l'entreprise de faire de la conformité, de la prévention des risques et de la lutte contre la corruption des priorités stratégiques au service d'une croissance éthique et durable.